



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 7 novembre 2014

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	42	6	1

**OBJET : 00-3 - PERSONNEL  
MUNICIPAL - EMPLOIS PERMANENTS  
- ADAPTATION DU TABLEAU DES  
EFFECTIFS ET DES GRADES**

Le vendredi 7 novembre 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 31/10/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

N°Enregistrement :

35-77/14

#### Procurations

M. Yves DAHAN à M. Audouin RAMBAUD  
Mme Khéra BADAOUÏ à M. Patrick DULBECCO  
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI  
Mme Sophie NASICA à M. Jacques GENTE  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

**Absents :** Mme Annie CLECH

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 14 NOV. 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 19 NOV. 2014

Pour le Maire,  
L'Attaché Territorial,

  
A. CLAVERIE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

## 00-3 - PERSONNEL MUNICIPAL - EMPLOIS PERMANENTS - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES GRADES

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Le tableau des effectifs du personnel de la Commune, annexé aux budgets primitifs et aux comptes administratifs, dresse l'état des emplois permanents ayant fait l'objet d'une autorisation budgétaire. Cet état regroupe l'ensemble des emplois permanents, titulaires ou non titulaires, à temps complet ou incomplet, pourvus ou vacants.

La liste des emplois figurant sur le tableau des effectifs est tenue à jour en permanence afin de refléter les modifications de la structure du personnel municipal.

Ces modifications qui découlent le plus souvent d'une évolution propre du personnel municipal peuvent également prendre en compte les évolutions institutionnelles qui modifient la structure des grades et des cadres d'emplois ou les missions nouvelles prises en charge par les services municipaux.

Durant le second semestre 2014, les effectifs connaissent certaines adaptations destinées à répondre dans les meilleures conditions aux besoins exprimés par plusieurs services.

### **A. les Arcades :**

- création d'un emploi d'enseignant d'anglais à temps non complet à 45% ;
- suppression concomitante de deux emplois d'enseignants d'anglais à 15% et 67,5% ;
- création de deux emplois d'assistants d'enseignement artistique à temps non complet à 60 et 62,5% ;
- suppression concomitante de deux emplois d'assistants d'enseignement artistique à temps non complet à 45% et 55%.

Ces mouvements traduisent l'évolution des besoins du service en fonction du volume des enseignements à dispenser pendant l'année 2014/2015. Il est indispensable d'adapter en conséquence le tableau des effectifs et de prévoir par anticipation ces évolutions

Les modifications de temps de travail seront présentées au prochain Comité Technique.

### **B. Conservatoire :**

- création d'un emploi de professeur d'enseignement artistique à temps complet ;
- création d'un emploi de professeur d'enseignement artistique à temps non complet à 25% ;
- suppression d'un emploi de professeur d'enseignement artistique à temps non complet à 18,75%.

Ces mouvements traduisent, comme précédemment l'évolution des besoins du service en fonction du volume des enseignements à dispenser pendant l'année 2014/2015.

### **C. Musées :**

- création d'un emploi d'attaché de conservation du patrimoine à temps complet
- suppression concomitante d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet.

Il s'agit de répercuter l'évolution de carrière d'un agent titulaire.

### **D. Petite Enfance :**

- création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture à temps complet ;
- suppression d'un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles.

Il s'agit de compenser la mutation interne d'un agent.

OUI CET EXPOSE

00-3 - PERSONNEL MUNICIPAL - EMPLOIS PERMANENTS - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES GRADES

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

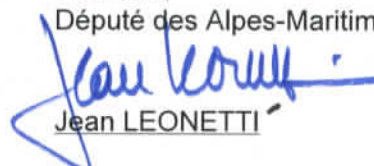
A l'unanimité ✓

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs, annexé à la présente délibération, découlant de la prise en compte de ces évolutions.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI ✓

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

### Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** DCM N.00-3 - PERSONNEL MUNICIPAL - EMPLOIS PERMANENTS - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES GRADES -

**Date de transmission de l'acte :** 19/11/2014

**Date de réception de l'accusé de réception :** 19/11/2014

**Numéro de l'acte :** DCM3577-14 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20141107-DCM3577-14-DE

**Date de décision :** 07/11/2014

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.